



27^{ème} Déclics photo

Manche coupe de France animalière

1^{er} Clapsub

Rencontre vidéo sous-marine

du 16 au 18 septembre 2022

Saint-Cyr-sur-mer

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS
Commission Nationale Photo-Vidéo Sous-Marine
Comité Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

imagesub.ffessm.fr

I. Buts

- Mise en valeur de la faune et de la flore des fonds sous-marins de la baie des Lecques / la Ciotat.
- Promouvoir la connaissance et la compréhension du milieu sous-marin par l'émergence d'images nouvelles.
- Créer une banque d'images fixes et animées de grande qualité sur la faune et la flore sous-marine.
- Partie photo comptabilisée pour la Coupe de France de photographie animalière (*règlement 2021, cf imagesub.ffessm.fr*)
- Partie vidéo : manche des rencontres nationales vidéo (*Règlement 2020 des rencontres vidéo subaquatique eau libre, cf imagesub.ffessm.fr*)

II. Conditions d'inscription

- Licence Fédérale **2023**
- Assurance garantissant la compétition en milieu naturel
- Niv 2 (CMAS 2*) minimum ou équivalent
- Certificat médical conforme aux règles FFESSM en cours de validité
- Qualification nécessaire en cas d'équipement particulier

Équipe de deux, obligatoire pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme de photographes ou de vidéastes.

III. Date **16-17-18 septembre 2022**

IV. Hébergement

 Village de plein air AEC Les Dauphins

609 Chemin de Sorba
83 270 Saint CYR sur MER
Tel : 04 94 26 28 09

Pension complète : de la nuit du jeudi soir au dimanche après-midi en mobil-home. (Prévenir de l'heure d'arrivée pour la nuit du Jeudi soir)

V. Plongées

 LAC : Lecques Aquanaut Center

Nouveau port des Lecques
83 270 Saint CYR sur MER
Tel : 04 94 26 35 35

- Vendredi matin *plongée de repérage pour les photographes*,
- Vendredi matin plongée pour les vidéastes (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires).
- Vendredi soir pour tous plongée de nuit (60 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images pour les photographes.
- Samedi matin plongée pour tous (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images pour les photographes.
- Samedi après-midi plongée pour les photographes (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.

VI. Matériel

- De plongée personnel conformément à la législation en vigueur. (Possibilité de louer une bouteille sur place ou de plonger au Nitrox après accord à l'inscription). Penser à la lampe pour la plongée de nuit. Possibilité de réserver des plombs.
- De prise de vues numérique, avec une ou plusieurs cartes qui seront formatées par l'organisation. Ordinateur portable, logiciel adéquat pour les photos et de montage pour les vidéo, casque audio.

VII. Organisation

- HERVE Catherine
- DUCLOS Gilles
- CITERICI Jacques

VIII. Jury

Photo : 5 membres (2 biologistes, 2 photographes, les partenaires et la mairie de Saint Cyr Sur Mer,)

Vidéo : 3 membres

IX. Modalités : utilisation des images

Conformément à la loi, le photographe ou vidéaste participant est l'auteur en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les images et/ou film pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité. Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord préalable des auteurs.

Les partenaires obtiendront des duplicatas des clichés et films réalisés au cours de l'épreuve, dont ils pourront user pour leurs activités de formation et d'information biologique, ainsi que pour la promotion de la plongée sous-marine, de la baie de la Ciotat ; de la ville, de la biologie marine, de la rencontre elle-même, en précisant l'auteur du cliché.

X. Partenaires

- CNPV de la FFESSM
- Mairie de Saint CYR Sur Mer
- FFESSM
- Lecques Aquanaut Center
- Institut Paul Ricard
- CRPV PM Occitanie
- CRPV AURA
- Village de plein air AEC Les Dauphins

XI. Tarifs

Photographes

100 euros par compétiteur ou accompagnateur plongeur

(sans hébergement ni restauration 4 plongées)

180 euros par compétiteur ou accompagnateur plongeur non hébergé avec restauration

280 euros par compétiteur ou accompagnateur plongeur hébergé

(pension complète, avec restauration, de la nuit de jeudi au repas du dimanche midi, 4 plongées)

Vidéastes

75 euros par compétiteur ou accompagnateur plongeur

(sans hébergement ni restauration 3 plongées)

155 euros par compétiteur ou accompagnateur plongeur non hébergé avec restauration

255 euros par compétiteur ou accompagnateur plongeur hébergé

(pension complète, avec restauration, de la nuit de jeudi au repas du dimanche midi, 3 plongées)

Non plongeurs et repas supplémentaires

190 euros par accompagnateur non plongeur hébergé

(pension complète avec restauration de la nuit du jeudi au repas du dimanche midi)

20 € supplément repas

MODALITE D'INSCRIPTION

Inscriptions **En ligne sur le site imagesub.ffessm.fr avant le 30 août**

<https://forms.gle/VU9Lg2q6EzTvVqZTA>

Inscription dans l'ordre d'arrivée et à réception du chèque qui sera encaissé début septembre
à l'ordre de C HERVE Déclics de Saint Cyr

et à envoyer à Catherine HERVE 2 Camin de Bazalac 11570 PALAJA

Envoi copie des documents de plongée par mail : catherine.herve.11@gmail.com

PROGRAMME

• Jeudi 15 septembre

- Nuit aux DAUPHINS prévenir de l'heure d'arrivée à l'inscription

• Vendredi 16 septembre

- 8h00 Accueil et formalités administratives pour les vidéastes au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 9h00 Accueil des concurrents (photo et vidéo) au port des Lecques
- 9h30 Départ du bateau (plongée repérage pour les photographes, 1^{ère} plongée pour vidéaste) - (durée de plongée maxi 90 min paliers compris)
- 11h30 Cartes mémoires n° 1 des vidéastes rendues aux organisateurs
- 12h30 Repas au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 13h00 à 18h00 Après midi libre pour les photographes, prises de vue terrestres pour les vidéastes
- 18h00 Encas pour tous au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 18 h30 Formalités administratives pour les compétiteurs photographes aux Dauphins
- 20h00 Départ du bateau (durée de plongée pour tous maxi 60 min paliers compris)
- 22h00 Cartes mémoires n° 1 des photographes et n° 2 des vidéastes rendues aux organisateurs

• Samedi 17 septembre

- 9h00 Départ du bateau (durée de plongée pour tous maxi 90 min paliers compris)
- 11h30 Cartes mémoires n° 2 des photographes et n° 3 des vidéastes rendues aux organisateurs
- 12h00 Repas au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 13h00 Remise carte mémoire des rushes terrestres par les vidéastes à l'organisation
- 14h00 Début du montage pour les vidéastes au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 14h30 Départ du bateau pour les photographes (durée de plongée maxi 90 min paliers compris)
- 17h00 Cartes mémoires n° 3 des photographes rendues aux organisateurs
- 19h30 Repas au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 20h30 Remise des cartes aux compétiteurs photographes et début de sélection
- 23h00 Remise à l'organisation de la sélection de 6 images numériques pour les photographes et des films pour les vidéastes.

• Dimanche 18 septembre

- 8h30 Délibération des jurys
- 12h00 Repas de clôture et apéritif au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 13h00 Proclamation des résultats et remise des prix

ORGANISATION REGLEMENT PHOTO

Manche comptant pour le classement de la coupe de France animalière de Photo Sous-marine de la CNPV/FFESSM de l'année fédérale 2023. Cf règlement 2021 de la coupe de France de photographie sous-marine animalière (<https://imagesub.ffessm.fr>)

Composition de l'équipe

Équipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit 1 photographe et son accompagnateur.
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Durée de l'épreuve

- Vendredi matin *plongée de repérage pour les photographes*,
- Vendredi soir plongée de nuit (60 min paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.
- Samedi matin plongée (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.
- Samedi après-midi plongée (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.

Thème photo de l'année : **Toi, tu es mon copain !**

Au cours des trois plongées de compétition :

- Formatage des cartes mémoires, mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sur le bateau en début de chaque manche.
- Seul le JPG sera pris en compte dans la compétition. Le double enregistrement (RAW et JPG) est autorisé.
- Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.
- Autorisation d'effacer ou d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers y compris le recadrage; ces manipulations peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, dans la limite du temps de la manche et sans sortir le boîtier du caisson.
- Aucune manipulation ni effacement d'image n'est autorisé après la fin de la manche jusqu'à la remise des cartes mémoires à l'organisation qui s'effectue sur le bateau durant les trajets de retour.
- Le contenu de chaque carte (3 manches) est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur les ordinateurs de l'organisation après chaque manche. Seules 50 images par manche seront retenues par l'organisation de manière aléatoire.
- Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour sélection.

Au cours de la soirée de sélection (20 h 30 à 23 h 00 le samedi soir):

- Chaque photographe apporte son ordinateur, son logiciel de traitement et fait sa sélection.
- Pendant la sélection des 6 images, un léger recadrage et resserrage des niveaux : luminosité et contraste est autorisé sur chaque image. Ce traitement devra être raisonnable. Toute modification autre est interdite.
- Le compétiteur devra appliquer ces traitements dans le temps imparti et transmettre sur clé USB ou carte mémoire à l'organisation l'ensemble des 6 images en JPEG sans changer le nom du fichier d'origine.
- Il remettra aussi la fiche de sélection précisant la référence des images initiales réalisées au cours des trois manches et une planche contact précisant l'ordre de projection et l'orientation finale de chaque image.
- Le commissaire recopiera sur l'ordinateur de l'organisation ces 6 images comme étant une quatrième carte (manche) et préparera la projection au jury.

Notation des images (par image puis par série)

- Rareté
- Difficulté d'approche
- Emotion animalière
- Qualité graphique ou technique de l'image
- Qualité émotionnelle ou artistique
- Respect du thème de l'année : **Toi, tu es mon copain !**
- Présence d'une photo d'ambiance

ORGANISATION REGLEMENT VIDEO

Cf : Règlement 2020 des rencontres vidéo subaquatique eau libre (<https://imagesub.ffessm.fr>)

Composition de l'équipe

Équipe de deux obligatoire, soit 2 vidéastes, soit 1 vidéaste et son accompagnateur.
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Durée de l'épreuve Cette durée sera répartie en trois temps :

- Prise de vue sous-marine : trois manches
 - Vendredi matin plongée (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires)
 - Vendredi soir plongée de nuit (60 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires)
 - Samedi matin plongée (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires)
- Prise de vue terrestre : La réalisation des prises de vues terrestres est autorisée de l'inscription le vendredi matin 8 h au samedi 13 h, nuit comprise.
- Montage sera réalisé le samedi après-midi de 14 h à 23 h : les films devront être remis sur un clé USB avant le samedi 23 h 00.

Carte mémoire

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de chaque mise à l'eau, vendredi matin, soir et samedi matin et le vendredi début d'après-midi pour la partie terrestre. Sur chaque carte, la toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), l'organisation récupère les rushes et ensuite les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition.

L'original des prises de vues doit être conservé en cas de contrôle par l'organisation.

Possibilité d'avoir plusieurs appareils de prise de vue, dans ce cas, chaque carte mémoire devra être formatée dès le début et démarrer avec le numéro d'équipe tirée au sort.

Critères de notation

- les prises de vues
- le scénario
- le montage
- la qualité audio
- l'exploitation/mise en valeur de la baie de la Ciotat

Règlement prises de vues

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Ce numéro l'identifie jusqu'à la proclamation des résultats. Dès l'enregistrement du vendredi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les trois plongées le vendredi et le samedi et entre 8 h 00 le vendredi et 13 h le samedi pour la partie terrestre. A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste récupère et conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences, après que l'organisation en ait fait une copie.

Montage

Le vidéaste participant

- Doit :
 - Utiliser uniquement les images (sous-marine et terrestre) réalisées lors de la rencontre
 - Rendre un montage d'une durée comprise entre 2 et 4 min.
- Peut :
 - Se faire aider par son accompagnateur
 - Utiliser jusqu'à environ 20 % de séquences terrestres
 - Préparer sa bande son et ses titres avant la rencontre (libres de droits)
 - Débuter son montage dès qu'il est en possession de ses premières séquences

Libre au vidéaste participant d'utiliser ou non un scénario. Le montage peut très bien n'être réalisé qu'avec de la musique et inclure s'il le désire une voix off. Attention au respect des droits d'auteur et aux licences pour les musiques utilisées (diffusion sur le VIMEO de la CNPV et de la région).

- Utiliser les moyens et traitements d'images disponibles dans sa caméra et son ordinateur personnel.

Remise du film

A l'issue du montage, le vidéaste participant remet son film à l'organisation sur une carte mémoire ou une clé USB.

Le titre du film sera accompagné du N° qui a été tiré au sort.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.). Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique.

Seul le format 1920×1080 / MP4, format paysage sera accepté.